

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 8 juin 2009

À la séance régulière du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 8^e jour du mois de juin 2009 à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Carole C. Martineau	

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Yves Duval est absent, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe/dga sont aussi présents.

M. le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée régulière du 8 juin 2009

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour.
- 3- Ratification de la séance régulière du 11 mai 2009.
Résolutions numéros 80-09 à 105-09 inclusivement.
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de mai.
Chèques fournisseurs numéros 290320 à 290411 inclusivement pour un montant de 136 776.08 \$; chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de mai 2009 pour un montant de 37 643.16 \$.
- 5- Correspondance.
- 6- Administration générale
 - a) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge. Suivi de notre demande de prolongation des heures d'ouverture du site régional d'enfouissement.
 - b) Règlement d'emprunt 450-09, réfection des patinoires et tennis. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement.
 - c) Fédération Québécoise des Municipalités. Congrès annuel 2009.
 - d) Traitement des insectes piqueurs 2009. Compte rendu de la rencontre avec Antoine Roy, président de Conseiller forestier Roy.

e) Corridor aérobique, travaux prévus en 2009.

7- Sécurité publique.

a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.

b) Congrès annuel du directeur du service d'incendie.

8- Voirie municipale.

a) Soumissions entretien des chemins en hiver, suivi du dossier.

9- Hygiène du milieu.

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire.

a) Règlement régissant les projets d'opération d'ensemble, mandat à Daniel Arbour et associés.

11- Loisirs et culture

12- Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de question(s)

15- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à la majorité.

PROCÈS-VERBAL

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 11 mai 2009, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 11 mai 2009 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 80-09 à 105-09 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2009

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les déboursés du mois de mai 2009 : chèques fournisseurs numéros 290320 à 290411 inclusivement pour un montant de 136 776.08 \$; chèques salaires et rémunérations du conseil pour le mois de mai 2009 pour un montant de 37 643.16 \$.

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

CLD LAURENTIDES, PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

M. Paul Calcé, directeur général de CLD Laurentides, a avisé la municipalité que son projet « Relocalisation du sentier des villages » n'a pas été retenu car il ne correspondait pas à certains critères du programme.

DEMANDE DE PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE DU SITE RÉGIONAL D'ENFOUISSEMENT

La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a répondu favorablement à la demande de la municipalité de prolonger, si besoin, les heures d'ouverture du site d'enfouissement. La municipalité devra assumer les coûts d'opération reliés au prolongement des heures s'il y a lieu, cependant la facture sera partagée avec d'autres municipalités si elles utilisent le service.

Adoptée à la majorité.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 450-09, DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Le directeur général, M. Bernard Davidson, dépose le certificat émis suite à la procédure d'enregistrement des personnes à voter sur le règlement 450-09. Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

CONGRÈS ANNUEL 2009 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le maire M Bernard Lapointe et la conseillère Mme Carole Martineau soient autorisés à assister au congrès 2009 de la Fédération Québécoise des Municipalités les 24, 25 et 26 septembre 2009 et que tous les frais inhérents soient à la charge de la municipalité.

Adoptée à la majorité.

TRAITEMENT DES INSECTES PIQUEURS 2009, RENCONTRE AVEC L'ENTREPRENEUR

Le maire, le directeur général et le directeur des travaux publics ont rencontré M. Antoine Roy, président de Conseiller forestier Roy, pour faire une mise au point sur le traitement en cours des insectes piqueurs et des mouches noires. Les résultats sont nettement insatisfaisants et les personnes qui procèdent à l'épandage manquent de visibilité. L'entrepreneur affirme qu'il entend prendre les moyens pour donner satisfaction à la municipalité. Un post-mortem sera fait à la fin de l'été et le conseil prendra une décision à la lumière des résultats obtenus.

TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE P'TIT TRAIN DU NORD ET LE CORRIDOR AÉROBIQUE

La corporation du Parc linéaire poursuivra ses travaux de réfection à l'été 2009. Les travaux de cet été qui consisteront en la mise en forme de la piste en criblure de pierre seront réalisés sur le P'tit Train du Nord et sur le Corridor aérobie.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de mai, il y a eu 4 interventions des premiers répondants et 5 interventions incendie. La prévention en milieu résidentiel a débuté en mai dans le secteur de Saint-Rémi et devrait débuter en juin à Vendée.

CHANGEMENT DE PERSONNEL AU SEIN DU SERVICE D'INCENDIE

Considérant qu'à compter du 1^{er} juillet 2009, Mme Martine Desautels, capitaine pour le secteur de Vendée, quittera le service d'incendie suite à son déménagement ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil retienne la candidature de M. Marcel St-Laurent à titre de capitaine de la caserne de Vendée ; M. St-Laurent sera secondé par M. Marc-André Martel qui agit à titre de lieutenant.

De plus, que M. Éric Beauséjour soit retiré, à sa demande, de la liste active du service d'incendie et de premiers répondants à cause d'un manque de disponibilité.

Adoptée à la majorité.

CONGRÈS ANNUEL DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le directeur du service d'incendie M. Yves Duval soit autorisé à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, à Rimouski, du 6 au 9 juin 2009 et que les frais inhérents à cette activité soient à la charge de la municipalité.

Adoptée à la majorité.

SOUSSIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER

L'ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins en hiver 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 pour les secteurs de Saint-Rémi-Rockway et de Vendée Ouest se feront jeudi le 18 juin prochain, à 15h00.

CONFECTION DU RÈGLEMENT DE CONCORDANCE CONCERNANT LES RÈGLES RÉGISSANT LES PROJETS D'ENSEMBLE, MANDAT À UN URBANISTE

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides est en processus de modification afin d'améliorer les dispositions relatives sur les projets d'opération d'ensemble à des fins résidentielles ;

Considérant que le Conseil désire confier à un urbaniste le mandat de rédiger son règlement de concordance concernant les règles régissant les projets d'opération d'ensemble;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le directeur général soit autorisé à octroyer ce mandat à un urbaniste.

Adoptée à la majorité.

COMPTE RENDU , PROJET KANATA/SOCIÉTÉ MINIÈRE GERDIN

M. le maire donne des informations sur le projet de Société minière Gerdin visant l'extraction et le transport de minerai de silice. Cette opération n'entraînerait que des retombées négatives pour la municipalité et la région : perte des emplois générés par le projet Kanata et aucune autre création d'emploi, dommages causés aux routes par le transport lourd, activités incompatibles avec la vocation touristique de la région, risques inhérents à la pollution de l'air par les résidus de silice, etc. En outre, une menace d'expropriation pesait sur Immeubles Trois-Vert, propriétaire des terrains, mettant en péril le projet Kanata. Une entente est intervenue entre Immeubles Trois-Vert et Société minière Gerdin jusqu'au 31 décembre 2009. D'ici là, les représentations au niveau politique se poursuivront pour arrêter le projet de Société minière Gerdin.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-trésorière adj./dga